

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00006

Numéro SIREN : 440 299 550

Nom ou dénomination : PROMAT SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2021 sous le numéro de dépôt 11543

Bilan actif

Certifié conforme

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	22 858	22 858		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	163 976	133 576	30 400	37 605
Autres immobilisations corporelles	301 012	250 010	51 002	69 108
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	12 502		12 502	12 503
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 869		20 869	20 869
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	531 216	406 443	124 773	150 085
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	113 202		113 202	62 911
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	916 097	32 430	883 668	699 902
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 704 232	339 106	1 365 125	1 274 349
Autres créances	433 313		433 313	172 021
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	319 160		319 160	40 024
Charges constatées d'avance (3)	3 817		3 817	64 635
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 489 821	371 536	3 118 285	2 313 842
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 021 037	777 979	3 243 058	2 463 926
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	529 789	521 587
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 554	8 202
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	587 342	584 789
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	549 824	81 685
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 860 494	1 570 599
Dettes fiscales et sociales	238 512	213 663
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 885	13 190
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 655 716	1 879 138
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 243 058	2 463 926
(1) Dont à plus d'un an (a)	482 900	35 961
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 172 815	1 843 177
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 379	30 832
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	3 592 487		3 592 487	4 036 538
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	28 815		28 815	33 726
Chiffre d'affaires net	3 621 302		3 621 302	4 070 264
Production stockée			50 291	24 060
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			214 398	213 497
Autres produits			1 144	1 059
Total produits d'exploitation (I)			3 887 135	4 308 879
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock			-145 084	-46 160
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 592 326	1 802 074
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 166 677	1 247 180
Impôts, taxes et versements assimilés			71 497	69 083
Salaires et traitements			757 331	785 106
Charges sociales			328 725	348 597
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			31 857	29 978
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			52 286	60 763
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			25	110
Total charges d'exploitation (II)			3 855 640	4 296 731
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			31 495	12 148
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			10	174
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			10	174
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			7 730	8 916
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			7 730	8 916
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-7 720	-8 742
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV-V-VI)			23 775	3 406

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 219	
Sur opérations en capital	9 942	5 171
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	13 161	5 171
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	34 383	374
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	34 383	374
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	21 222	4 797
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	3 900 306	4 314 224
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 897 752	4 306 022
BÉNÉFICE OU PERTE	2 554	8 202
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	28 976	35 589
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL PROMAT SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 243 058 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 554 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : NEANT
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : NEANT
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : NEANT

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût réel d'entrée (prix d'achat et frais accessoires). Les produits en cours de production ont été évalués au coût de production.

Les stocks ont le cas échéant été dépréciés afin de tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur.

En raison de l'évolution du virus, la France a annoncé des mesures de confinement en date du 17 mars 2020, qui ont pris fin le 11 mai 2020. En raison de ces mesures de confinement et de la crise sanitaire, l'activité de l'entreprise a été perturbée.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

Cette approche est particulièrement adaptée :

- Lorsque le niveau d'incertitude, notamment du fait d'un manque de recul par rapport à l'événement, reste élevé et rend une démarche d'ensemble délicate
- Lorsqu'il est difficile de mesurer les impacts de l'événement par rapport à une référence aisément utilisable sur les différents postes de produits et de charges
- Lorsque les interactions entre incidences sur les produits et incidences sur les charges sont complexes, notamment en termes d'hypothèses et de jugement, et donc difficiles à mettre en cohérence
- Lorsque l'entreprise souhaite privilégier une communication elle aussi ciblée

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	10 000			10 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	10 000			10 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	22 858			22 858
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	160 289	3 687		163 976
- Installations générales, agencements aménagement divers	252 715	2 860		255 575
- Matériel de transport	11 769			11 769
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 668			33 668
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	481 299	6 547		487 846
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	12 503	122	124	12 502
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 869			20 869
Immobilisations financières	33 372	122	124	33 371
ACTIF IMMOBILISE	524 671	6 669	124	531 216

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 547	122	6 669
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 547	122	6 669
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			124	124
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			124	124

Immobilisations incorporelles**Fonds commercial**

	31/12/2020
Éléments achetés	10 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	10 000

ANC, règlement 2015-06 du 23 novembre 2015

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, un test de dépréciation (comparaison de la valeur comptable et de la valeur actuelle) est réalisé, au moins une fois par exercice, pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG art. 214-15 modifié).

La durée d'utilisation du fonds de commerce est non limitée au regard du modèle d'exploitation de la société.

Du fait du volume d'activité actuel et futur de l'entité, la valeur actuelle du fonds de commerce est supérieure à sa valeur comptable, aucune dépréciation n'a ainsi été comptabilisée à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	22 858			22 858
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	122 685	10 891		133 576
- Installations générales, agencements aménagements divers	187 389	18 804		206 193
- Matériel de transport	8 553	1 595		10 148
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 102	567		33 668
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	374 586	31 857		406 443
ACTIF IMMOBILISE	374 586	31 857		406 443

Notes sur le bilan

Actif circulant**Stocks**

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	916 097	771 013	145 084	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	916 097	771 013	145 084	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux	113 202	62 911	50 291	
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III	113 202	62 911	50 291	
Production stockée			50 291	

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 162 230 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 869		20 869
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 704 232	1 704 232	
Autres	433 313	433 313	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 817	3 817	
Total	2 162 230	2 141 361	20 869
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	36 199
Autres créances	6 132
Disponibilités	
Total	42 331

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	71 112		38 682	32 430
Créances et Valeurs mobilières	297 493	52 286	10 672	339 106
Total	368 604	52 286	49 354	371 536
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		52 286	49 354	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 32 430 Euro.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelles à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 339 106 Euro.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 50 000,00 Euro décomposé en 3 125 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 125	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 125	16,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 655 716 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 379	1 379		
- à plus de 1 an à l'origine	548 445	65 545	432 400	50 500
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 860 494	1 860 494		
Dettes fiscales et sociales	238 512	238 512		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 885	6 885		
Produits constatés d'avance				
Total	2 655 716	2 172 815	432 400	50 500
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	505 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 407			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 379
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	503 428
Dettes fiscales et sociales	97 144
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6 739
Total	608 690

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	3 817
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	3 817

Impacts de l'événement Covid-19

L'entreprise a mis en oeuvre un plan de continuation en actionnant les principales mesures suivantes :

- Obtention de 3 Prêts Garantis par l'Etat (PGE) d'un montant total de 505k€.
- Report d'échéances de l'emprunt bancaire en cours (SMC - Emprunt de 75k€) : report d'échéances à partir d'avril 2020 jusqu'au mois de septembre 2020. Seules les échéances mensuelles d'intérêts ont été maintenues.

Informations chiffrées sur les points d'attention retenus

	Montant
Prêt Garanti par l'Etat SMC	325 000
Prêt Garanti par l'Etat SG	140 000
Prêt Garanti par l'Etat CC	40 000
Total	505 000

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires**Charges et produits d'exploitation et financiers****Impact de l'événement Covid-19 sur les charges**

L'entreprise a eu recours :

- Au dispositif d'activité partielle à partir de mars 2020.
- Au report d'échéances de certains contrats de crédit-bail.

Informations chiffrées sur les points d'attention retenus

	Impact brut	Mesure de soutien	Impact net
Activité partielle	42 546		42 546
Total	42 546		42 546

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100400 - REFACTURATION HIAB/GARANTIE	114 905	
79100600 - TRANSFERT DE CHARGES PERSONNEL	42 546	
79110000 - A.E.N.VEHICULE	7 592	
	165 044	
Total	165 044	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel****Opérations de l'exercice**

	Charges	Produits
Autres charges	34 383	
Autres produits		9 942
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		3 219
TOTAL	34 383	13 161

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2001, la société SARL PROMAT SERVICES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS HYMETAL.

Au vu de la convention d'intégration fiscale, HYMETAL est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe. En contrepartie, les filiales sont redevables vis-à-vis de HYMETAL, des impositions de même nature et de même montant que celles dont elles auraient dû s'acquitter si elles n'avaient pas été membres du groupe fiscal.

Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 18 personnes.

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 67 698 Euro.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

SARL PROMAT SERVICES
1285 Rue André Ampère
ZI LES MILLES
13290 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2020

Aux associés de la société PROMAT SERVICES,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3 JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas



d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

6 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

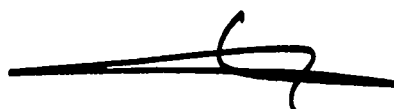
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Les comptes annuels joints au présent rapport sont composés de 18 pages

Fait à Gardanne,
Le 15 juin 2021

SARL EXAUDIS
Commissaire aux comptes



Maxime AUBERT

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	22 858	22 858		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	163 976	133 576	30 400	37 605
Autres immobilisations corporelles	301 012	250 010	51 002	69 108
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	12 502		12 502	12 503
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 869		20 869	20 869
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	531 216	406 443	124 773	150 085
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	113 202		113 202	62 911
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	916 097	32 430	883 668	699 902
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 704 232	339 106	1 365 125	1 274 349
Autres créances	433 313		433 313	172 021
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	319 160		319 160	40 024
Charges constatées d'avance (3)	3 817		3 817	64 635
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 489 821	371 536	3 118 285	2 313 842
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 021 037	777 979	3 243 058	2 463 926
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	529 789	521 587
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 554	8 202
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	587 342	584 789
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	549 824	81 685
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 860 494	1 570 599
Dettes fiscales et sociales	238 512	213 663
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 885	13 190
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 655 716	1 879 138
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 243 058	2 463 926
(1) Dont à plus d'un an (a)	482 900	35 961
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 172 815	1 843 177
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 379	30 832
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	3 592 487		3 592 487	4 036 538
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	28 815		28 815	33 726
Chiffre d'affaires net	3 621 302		3 621 302	4 070 264
Production stockée			50 291	24 060
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			214 398	213 497
Autres produits			1 144	1 059
Total produits d'exploitation (I)			3 887 135	4 308 879
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock			-145 084	-46 160
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 592 326	1 802 074
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 166 677	1 247 180
Impôts, taxes et versements assimilés			71 497	69 083
Salaires et traitements			757 331	785 106
Charges sociales			328 725	348 597
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			31 857	29 978
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			52 286	60 763
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			25	110
Total charges d'exploitation (II)			3 855 640	4 296 731
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			31 495	12 148
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			10	174
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			10	174
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			7 730	8 916
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			7 730	8 916
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-7 720	-8 742
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			23 776	3 406

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 219	
Sur opérations en capital	9 942	5 171
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	13 161	5 171
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	34 383	374
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	34 383	374
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-21 222	4 797
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	3 900 306	4 314 224
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 897 752	4 306 022
BENEFICE OU PERTE	2 554	8 202
<i>(a) Y compris :</i>		
- Redevances de crédit-bail mobilier	28 976	35 589
- Redevances de crédit-bail immobilier		
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL PROMAT SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 243 058 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 554 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : NEANT
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : NEANT
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : NEANT

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût réel d'entrée (prix d'achat et frais accessoires). Les produits en cours de production ont été évalués au coût de production.

Les stocks ont le cas échéant été dépréciés afin de tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur.

En raison de l'évolution du virus, la France a pris des mesures de confinement en date du 17 mars 2020, qui ont pris fin le 11 mai 2020. En raison de ces mesures de confinement et de la crise sanitaire, l'activité de l'entreprise a été perturbée.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

Cette approche est particulièrement adaptée :

- Lorsque le niveau d'incertitude, notamment du fait d'un manque de recul par rapport à l'événement, reste élevé et rend une démarche d'ensemble délicate
- Lorsqu'il est difficile de mesurer les impacts de l'événement par rapport à une référence aisément utilisable sur les différents postes de produits et de charges
- Lorsque les interactions entre incidences sur les produits et incidences sur les charges sont complexes, notamment en termes d'hypothèses et de jugement, et donc difficiles à mettre en cohérence
- Lorsque l'entreprise souhaite privilégier une communication elle aussi ciblée

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	10 000			10 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	10 000			10 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	22 858			22 858
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	160 289	3 687		163 976
- Installations générales, agencements aménagement divers	252 715	2 860		255 575
- Matériel de transport	11 769			11 769
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 668			33 668
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	481 299	6 547		487 846
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	12 503	122	124	12 502
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 869			20 869
Immobilisations financières	33 372	122	124	33 371
ACTIF IMMOBILISE	524 671	6 669	124	531 216

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 547	122	6 669
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 547	122	6 669
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			124	124
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			124	124

Immobilisations incorporelles**Fonds commercial**

	31/12/2020
Éléments achetés	10 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	10 000

ANC, règlement 2015-06 du 23 novembre 2015

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, un test de dépréciation (comparaison de la valeur comptable et de la valeur actuelle) est réalisé, au moins une fois par exercice, pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG art. 214-15 modifié).

La durée d'utilisation du fonds de commerce est non limitée au regard du modèle d'exploitation de la société.

Du fait du volume d'activité actuel et futur de l'entité, la valeur actuelle du fonds de commerce est supérieure à sa valeur comptable, aucune dépréciation n'a ainsi été comptabilisée à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	22 858			22 858
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	122 685	10 891		133 576
- Installations générales, agencements aménagements divers	187 389	18 804		206 193
- Matériel de transport	8 553	1 595		10 148
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 102	567		33 668
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	374 586	31 857		406 443
ACTIF IMMOBILISE	374 586	31 857		406 443

Actif circulant**Stocks**

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	916 097	771 013	145 084	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	916 097	771 013	145 084	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux	113 202	62 911	50 291	
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III	113 202	62 911	50 291	
Production stockée			50 291	

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 162 230 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 869		20 869
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 704 232	1 704 232	
Autres	433 313	433 313	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 817	3 817	
Total	2 162 230	2 141 361	20 869
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	36 199
Autres créances	6 132
Disponibilités	
Total	42 331

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	71 112		38 682	32 430
Créances et Valeurs mobilières	297 493	52 286	10 672	339 106
Total	368 604	52 286	49 354	371 536
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		52 286	49 354	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 32 430 Euro.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelles à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 339 106 Euro.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 50 000,00 Euro décomposé en 3 125 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 125	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 125	16,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 655 716 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 379	1 379		
- à plus de 1 an à l'origine	548 445	65 545	432 400	50 500
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 860 494	1 860 494		
Dettes fiscales et sociales	238 512	238 512		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 885	6 885		
Produits constatés d'avance				
Total	2 655 716	2 172 815	432 400	50 500
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	505 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 407			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 379
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	503 428
Dettes fiscales et sociales	97 144
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6 739
Total	608 690

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	3 817
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	3 817

Impacts de l'événement Covid-19

L'entreprise a mis en oeuvre un plan de continuation en actionnant les principales mesures suivantes :

- Obtention de 3 Prêts Garantis par l'Etat (PGE) d'un montant total de 505k€.
- Report d'échéances de l'emprunt bancaire en cours (SMC - Emprunt de 75k€) : report d'échéances à partir d'avril 2020 jusqu'au mois de septembre 2020. Seules les échéances mensuelles d'intérêts ont été maintenues.

Informations chiffrées sur les points d'attention retenus

	Montant
Prêt Garanti par l'Etat SMC	325 000
Prêt Garanti par l'Etat SG	140 000
Prêt Garanti par l'Etat CC	40 000
Total	505 000

Chiffre d'affaires**Charges et produits d'exploitation et financiers****Impact de l'événement Covid-19 sur les charges**

L'entreprise a eu recours :

- Au dispositif d'activité partielle à partir de mars 2020.
- Au report d'échéances de certains contrats de crédit-bail.

Informations chiffrées sur les points d'attention retenus

	Impact brut	Mesure de soutien	Impact net
Activité partielle	42 546		42 546
Total	42 546		42 546

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100400 - REFACTURATION HIAB/GARANTIE	114 905	
79100600 - TRANSFERT DE CHARGES PERSONNEL	42 546	
79110000 - A.E.N.VEHICULE	7 592	
	165 044	
Total	165 044	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel**Opérations de l'exercice**

	Charges	Produits
Autres charges	34 383	
Autres produits		9 942
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		3 219
TOTAL	34 383	13 161

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2001, la société SARL PROMAT SERVICES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS HYMETAL.

Au vu de la convention d'intégration fiscale, HYMETAL est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe. En contrepartie, les filiales sont redevables vis-à-vis de HYMETAL, des impositions de même nature et de même montant que celles dont elles auraient dû s'acquitter si elles n'avaient pas été membres du groupe fiscal.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 18 personnes.

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 67 698 Euro.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

PROMAT SERVICES
Société à responsabilité limitée à associée unique
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 285 Rue Ampère – CS 80500
13593 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3
440 299 550 RCS AIX-EN-PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le Trente Juin,
A neuf heures,
Au siège social à Aix-en-Provence (13), 1 285 rue Ampère,

La Société **HYMETAL**, Société par actions simplifiée au capital de 37 485 euros, dont le siège social est à Aix-en-Provence Cedex 3 (13593), 1 285 rue Ampère, CS 80500, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 412 575 573, représentée par **Monsieur Bernard DUBOUT**, agissant en qualité de **Président**,

Propriétaire de la totalité des 3 125 parts sociales de 16.00 euros composant le capital social de la société PROMAT SERVICES,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport établi par Monsieur Bernard DUBOUT, en qualité de Gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Bernard DUBOUT, Gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans le délai de cinq mois à compter de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social depuis la date d'envoi des documents précités.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation des conventions relevant de l'article L.223-19 du Code de commerce concernant l'associé unique,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et approbation, s'il y a lieu, desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non admise dans les charges déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 553.65 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 553.65 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 532 342.38 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 587 342 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique rappelle qu'une convention de prestations d'assistance administrative et commerciale a été conclue entre la société Promat Services et la société Hymetal et continue de produire ses effets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



Au titre de cette convention, la société Hymetal a facturé des prestations administratives et commerciales pour un montant de 130 288 euros hors taxe.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées intervenues entre la société et le gérant non associé, ou toutes personnes interposées, déclare approuver sans réserve lesdites conventions.

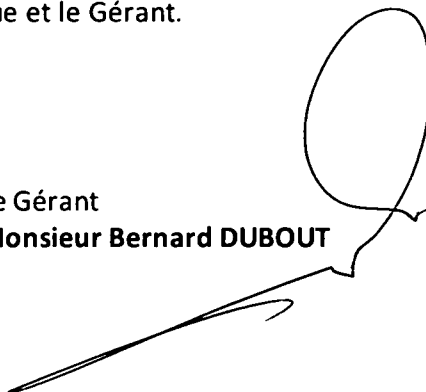
CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Représentant légal de l'Associée unique et le Gérant.

La SAS HYMETAL, représentée par
Monsieur Bernard DUBOUT

Le Gérant
Monsieur Bernard DUBOUT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, sweeping stroke extending downwards and to the left.

PROMAT SERVICES
Société à responsabilité limitée à associée unique
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 285 rue Ampère – CS 80500
13593 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3
440 299 550 RCS AIX-EN-PROVENCE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 553.65 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 553.65 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 532 342.38 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 587 342 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
La Gérance
Monsieur Bernard DUBOUT

Certifié conforme.